

## **BLESLE**

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie le 27 novembre 2009 à 20 heures 30. Tous les conseillers étaient présents à l'exception de MM. Jacques Barraud et Marc Godfrin, excusés; M. Marc Godfrin ayant donné pouvoir à M. Guy Ducher.

### **Bourg de caractère: présentation travaux préparatoires**

Le maire commente un avant-projet d'aménagement des places du Bourg avec une priorité à la place Saint-Pierre en 2010. Selon ces axes, un dossier sera présenté pour obtenir un financement de la Région. Les architectes-paysagistes présenteront ensuite les solutions proposées au Conseil Municipal pour choix d'un projet définitif qui fera l'objet d'une information préalable auprès de la population.

### **Tarifs 2010**

Le Conseil Municipal décide des tarifs suivants pour 2010:

Repas de la cantine: 2,50 €(2,44 €en 2009).

Assainissement: droit au branchement 270 €(inchangé par rapport à 2009), forfait annuel 24 €(23 € en 2009) et 0,37 €/m<sup>3</sup> (0,36 €/m<sup>3</sup> en 2009).

Loyers des appartements: hausse de 1,31 % conformément à la formule de révision.

Loyers des garages: baisse de 4,10% suivant la baisse de l'indice du coût de la construction.

### **Gîte d'étape**

Le SMAT soutient l'aménagement de l'appartement au dessus de l'office de tourisme en gîte d'étape à l'intention des randonneurs. Ce gîte communal présenterait l'avantage d'être situé au cœur du bourg. Il offrirait un total de 10 couchages environ et pourrait bénéficier d'un label départemental. Le Conseil donne accord pour poursuivre l'étude de ce projet qui pourrait être en partie réalisé par les employés communaux.

### **Questions diverses**

Demande de mise en non valeur pour 2008: Le Conseil donne accord pour constater une perte de 820,66 € au titre du budget 2008 relative à des loyers impayés. Ce constat n'exclut pas un recouvrement en 2009. Une ouverture de crédit de 850 €sera créée à cet effet.

Mobilier salles du Mercœur: Le Conseil donne accord pour commande d'un montant de 8847,05 € HT financés à hauteur de 50% par les Foyers Vellaves sur la part non subventionnée. Une subvention sera demandée à la Région. Le transfert de crédit nécessaire sera fait dans le budget 2009 à hauteur de 12000 €couvrant également la TVA.

Appellation Commune Touristique: Blesle l'a été jusqu'en 1993 où cette appellation avait été supprimée. Cette appellation est de nouveau en vigueur par décret ministériel. Le Conseil donne accord pour que le SMAT formule une demande d'obtention de l'appellation.

Commémoration du 11ème centenaire de la fondation de l'ordre de Cluny: Il est projeté la création d'une roseraie à Cluny. Chaque site clunisien se voit proposer un rosier le représentant symboliquement. Il est demandé 30 €de participation couvrant l'achat du rosier, sa plantation et une plaque au nom de Blesle. Le Conseil donne son accord.

Une communication sera mise en place à l'échelon de l'Auvergne avec des subventions des 4 conseils généraux. Une part de 3280 € serait à financer par les mairies des sites clunisiens auvergnats. Il est recommandé de contribuer à hauteur de 0,15 €par habitant; ce qui représente une contribution d'environ 100 €pour la mairie de Blesle.

Une information sur la commémoration de la fondation de l'ordre de Cluny a été donnée auprès de l'association des itinéraires de découverte chargée d'une animation le long de l'autoroute A75. La carte des itinéraires de découverte fera mention des sites clunisiens.

Supplément «Belles villes et beaux villages» du Magazine Massif Central: une proposition a été reçue en mairie pour insertion d'une page de publicité sur Blesle dans l'édition de janvier 2010 pour un prix de 950 €HT. Le magazine est tiré à 16000 exemplaires dont 9000 distribués en Auvergne. Pour cette édition de janvier 2010, le Conseil décide de ne pas donner suite par 10 voix contre, 4 voix pour.

Salle des jeunes: Le maire fait lecture d'une lettre reçue par les jeunes de Blesle demandant la mise à disposition de mobilier ainsi que des travaux de rénovation du sol et des murs nécessaires en raison de problèmes d'humidité. Un devis indicatif a été réalisé à hauteur de 2520 €TTC pour la fourniture des matériaux. Le Conseil donne un accord de principe pour contribuer financièrement à la rénovation et avec le soutien des employés municipaux. Il est souhaité que les jeunes apportent également leur contribution à la réalisation des travaux.

Reportage TF1: Le maire souligne l'impact positif du reportage sur Blesle diffusé par TF1.

Travaux supplémentaires à l'église: Répondant à une question de Christian Malbec, Pascal Gibelin précise que les travaux supplémentaires ont été pris en charge à 100% par la DRAC.

Projet de territoire: Une équipe projet sera mise en place à partir de janvier 2010. Elle sera composée d'élus et de non élus représentant les communes de la communauté de communes du pays de Blesle.

Noël de la Mairie: Il aura lieu en mairie le lundi 21 décembre à 18 heures.

Téléthon: Organisé par les pompiers, il aura lieu le 5 décembre. Les inscriptions pour le repas sont à prendre au plus tôt auprès de Thierry Verdier.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.